



## Achat véhicule neuf, toujours pas de carte grise après 2 mois

Par **Mehdi54**, le 16/04/2024 à 15:48

Bonjour à toutes et tous.

Début février j'ai fait l'acquisition d'une moto neuve dans une concession.

Rdv est pris pour que je récupère la moto, mais le jour J le vendeur me dit qu'il y a un problème avec ANTS et qu'il n'arrive pas à immatriculer le véhicule.

Étant bloqué loin de chez moi, il me propose de poser une plaque garage (plaque W) en attendant que la situation se débloque.

3 jours plus tard il m'appelle en me disant que la situation allait bientôt se débloquer et m'explique qu'en fait il a essayé d'immatriculer le véhicule une première fois apparemment sans succès mais que maintenant quand il essaye de le refaire on lui dit que le numéro de série du véhicule est déjà utilisé par un véhicule déjà immatriculé.

Toujours est il que plus de 2 mois plus tard, je n'ai toujours aucune immatriculation, aucune carte grise attestant que le véhicule m'appartient et je suis toujours en plaque garage.

le concessionnaire lui ne fait que me rabâcher que ça va bientôt bouger.

Suis je dans mon droit de faire annuler cette vente et si oui quelles en sont les démarches ?

Car un ami dans la police m'a dit que les plaques garages étaient faites justement pour que les garages puissent bouger un véhicule d'un point A à un point B et rien de plus.

Donc je pense que légalement je n'ai même pas le droit de rouler avec cette moto.

Merci d'avance pour vos réponses

Par **Marck.ESP**, le 16/04/2024 à 22:16

Bienvenue sur LegaVox

Vous pourriez tenter de joindre vous memes le service clientèle ou commercial, au siège de la marque .

N'hésitez pas à vous enquérir auprès de l'ANTS.

[quote]

*Vous pouvez nous joindre du lundi au vendredi de 7h45 à 19h et le samedi de 8h à 17h..  
34 00 en France métropolitaine (numéro non surtaxé)  
09 70 83 07 07 depuis l'Outre-Mer et l'étranger.*

[/quote]